



Contrôle à l'éthylomètre valide ou pas?

Par **jean claude 87**, le **02/08/2010** à **03:04**

Bonjour à tous.
Je me suis fait contrôler positif à l'éthylotest samedi matin à 3h45 juste après avoir fini une cigarette et mon verre.
Arrivé au poste de police, je souffle dans l'éthylomètre :
0,77mg/L au 1er essai à 4h05
0,74mg/L au 2eme essai à 4h15 (essai effectué juste après le 1er mais surement pas 10min après).
J'ai donc quelques questions.
1- J'ai soufflé la 1er fois juste 20min après l'arrestation. Sachant que 15 jours avant un conducteur n'a pas été condamné à cause du non respect des 30 min d'attente, dois je tenter ma chance avec un avocat (ou c'est mort à cause du 2eme test, lui dans les temps).
2- En quoi consiste la vérification de l'éthylomètre entre 2 tests?
3- Puis-je consulter les PV que j'ai signé pendant ma garde à vue (la nuit j'ai pas eu le courage de tout lire)?
Merci d'essayer de m'apporter quelques éléments de réponses.
PS : je regrette d'avoir pris le volant en ayant bu, c'est la première fois que ça m'arrive, et je trouve le taux excessif par rapport à ma consommation.

Par **Tisuisse**, le **10/08/2010** à **14:16**

Bonjour,
Oubliez l'histoire des 30 minutes. Ce délai de 30 minutes n'est valable qu'après l'absorption du dernier verre et non à compter de l'heure de l'interpellation. Il n'y a pas de délai prescrit entre 2 souffles.